



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance extraordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 5 octobre 2017 à 10H15 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

M. Kim Bégin-Cossette	Conseiller	siège no 1
Mme Lucie Bélanger	Conseillère	siège no 2
Mme Louise Bégin	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
	Vacant	siège no 5
M. Donald Dubé	Conseiller	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice générale.

Présence d'aucun citoyen.

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Assurances Atelier Touche à Tout
4. Autoriser Terrain M. Kim Bégin-Cossette auprès de la CPTAQ
5. Entente avec MTQ
6. Varia
7. Période de questions
8. Fermeture de l'assemblée

2017-10-268

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉ.

3. Assurances Atelier Touche à tout

ATTENDU QUE l'Atelier Touche à Tout paie une assurance sur leurs biens dans le local de la municipalité;

ATTENDU QUE cette assurance est dispendieuse;

ATTENDU QUE notre assureur peut préparer un addenda avec le coût s'y rattachant et que l'Atelier Touche à Tout peut rembourser sa part à la municipalité et de cette façon avoir un coût moins élevé;

2017-10-269

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'autorisation soit fournie à notre assurance de préparer un addenda à l'effet que l'Atelier Touche à Tout prend une assurance sur ses biens par l'entremise de la police de la municipalité et que le montant sera rechargé à l'Atelier :

ADOPTÉ.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

4. Autoriser Terrain M. Kim Bégin-Cossette auprès de la CPTAQ

ATTENDU QUE M. Roger Cossette a présenté une demande à la CPTAQ dans le but de dézoner le terrain sur lequel est situé la propriété de son fils Kim Bégin-Cossette afin de lui céder ce terrain;

ATTENDU QUE sa maison duplex est située sur le lot 5 629 474 pour le logement 16 A et 5 629 475 pour le logement 16 B;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal appui la demande de M. Roger Cossette, pour le dézoning des parties de lot 5 629 474 pour le logement 16 A et 5 629 475 pour le logement 16 B dans sa demande auprès de la CPTAQ, afin que son terrain soit dézonné de la partie agricole et qu'il puisse le céder à son fils Kim Bégin-Cossette ;

ADOPTÉ

5. Entente avec le MTQ

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le montant de 347.00\$ pour l'achat de parcelles de terrain proposé par le ministère des Transports soit accepté;

QUE la directrice-générale soit autorisée à signer cette entente avec le Ministère des transports pour la cession de parcelles de terrain;

QUE le maire M. Alain Gagnon soit autorisé à signer les ententes chez le notaire;

ADOPTÉ.

6. Période de questions

7. Fermeture de l'assemblée

Mme Louise Bégin propose la fermeture l'assemblée. Il est 19 heures 10

Accepté à l'unanimité.


Alain Gagnon, maire


Lucie Gravel, directrice générale sec-très.

2017-10-270

2017-10-271

2017-10-272